

**CONVENTION 2026 RELATIVE À LA MISE EN PLACE
D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE COLLECTIVE
CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE**

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	--------------	------------------

Date de publication : 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président rappelle que la Communauté de communes Les Versants d'Aime est compétente pour la protection et mise en valeur de l'environnement.

Compte-tenu de l'observation du frelon asiatique et de plusieurs nids depuis 2018 sur le département de Savoie et afin de prévenir les conséquences que sa présence peut avoir sur l'apiculture, la biodiversité et sur l'environnement s'il s'installe durablement au sein du territoire, il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion. Il est également nécessaire d'informer les populations.

Le Groupement de Défense Sanitaire des Savoie, via sa Section Apicole, est chargé d'animer ce dispositif.

La présente convention détaille les engagements réciproques pour l'année 2026, en continuité de celle signée pour l'année 2025. Elle pourra être renouvelée après concertation entre les parties.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Les Versants d'Aime,

Vu le projet de convention annexé,

APPROUVE le projet de convention présenté en annexe.

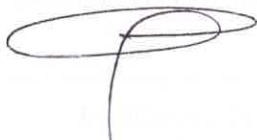
AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

